

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 octobre 2022

CD20221027_20
id. 6632

Le 27 octobre 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme DUCASSE (pouvoir à M. BEQ)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

AVANCEMENT DES PROGRAMMES IMMOBILIERS DANS LES COLLÈGES ET LES INSTALLATIONS SPORTIVES

Monsieur le Président souhaite à l'occasion de cette session budgétaire, faire un point d'avancement des programmes immobiliers des collèges publics et des installations sportives du Département.

Les propositions pour cette décision modificative porteront sur des mouvements de crédits pour les études dans les bâtiments.

Il est aussi proposé des ajustements financiers sur les programmes de travaux annuels pour l'ensemble des bâtiments établis sur la base des opérations réalisées, en cours et prévisionnelles, puis actualisées pour certains programmes (création ou suppression d'opérations). Monsieur le Président rappelle également que 141 opérations annuelles ont été votées lors du budget primitif le 14 février 2022 et de la décision modificative n° 1 le 23 juin 2022, dont 87 opérations se rapportant à des autorisations de programme antérieures non réalisées.

Les crédits pour les travaux pluriannuels seront également réajustés en fonction de l'état d'avancement des projets, ainsi que le solde d'opérations. Il est précisé que la construction du gymnase au collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne, fera l'objet de rapports particuliers (s'agissant des deux extensions de collèges, un rapport sera inscrit à l'ordre du jour de la session du 15 décembre 2022).

Enfin, concernant le chapitre des acquisitions immobilières, il est soumis au vote de l'Assemblée départementale le projet d'acquisition du gymnase de Lauzerte.

I- FRAIS D'ÉTUDES

Qualité de l'air dans les collèges :

Il est rappelé que des prestations intégrées ont été conclues avec le groupement d'intérêt public « Public Labos » afin de réaliser les mesures réglementaires dans les collèges Jean-Lacaze à Grisolles, Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre, Antonin Perbosc à Lafrançaise, Vercingétorix à Montech et Jean Rostand à Valence d'Agen.

Les analyses concernant les collèges restants seront réalisés en 2023.

Il est proposé donc de transférer, en 2023, le solde de 33 961,61 € sur l'opération P009O008 – enveloppe P009E08 (AP 6374 de 2019) – Natana 2031/221/20.

Réaménagement de l'ancien internat du collège Jean Rostand à Valence d'Agen :

Une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été réalisée pour une étude d'opportunité sur l'utilisation potentielle de ce bâtiment, d'une surface de 2 370 m² sur deux niveaux. La première mission est de recueillir les besoins de tous les utilisateurs éventuels, notamment la direction du collège, mais aussi des représentants des collectivités ou des associations.

II – PROGRAMMES DE TRAVAUX ANNUELS DANS LES COLLÈGES

Il est rappelé que les travaux annuels sont scindés entre :

- Les travaux dans les collèges « propriété » du Département :

- Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre
- Antonin Perbosc à Lafrançaise
- Manuel Azaña à Montauban
- Vercingétorix à Montech
- Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse
- Simone Veil à Verdun-sur-Garonne

- Les travaux dans les collèges « mis à disposition » du Département :

- Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne
- Pierre Flamens et Jean de Prades à Castelsarrasin
- Pierre Darasse à Caussade
- Jean Lacaze à Grisolles,
- Pays de Serres à Lauzerte
- François Mitterrand à Moissac
- Ingres, Jean Jaurès et Olympe de Gouges à Montauban
- Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val
- Jean Rostand à Valence d'Agén

- Les acquisitions de gros équipements de demi-pension communs à tous les collèges

Le détail de l'avancement des 120 opérations programmées est listé dans les annexes n° 1 à n° 5 au présent rapport (provision pour les opérations imprévues comprise).

A – Travaux dans les cours des collèges « propriété » du Département (annexe n° 1)

Cette rubrique concerne les travaux dans les cours et les extérieurs des sites des collèges propriété du Département (clôtures, portails et portillons, réfection de cours, aménagement divers...).

Sur les 6 opérations votées :

- 3 sont terminées,
- 1 est en cours,
- 2 restent à lancer.

Une nouvelle opération est à rajouter dans ce programme. Elle concerne la création d'une aire de collecte de déchets au collège Antonin Perbosc à Lafrançaise (20 000 €).

Le point financier établi pour l'ensemble des opérations (réalisées, en cours et prévisionnelles) amène le Département à réajuster les crédits de ce programme.

Il est donc proposé d'augmenter l'autorisation de programme 2022 de 15 000 € avec l'inscription des crédits de paiement en 2022 sur l'opération P009O004 – enveloppe P009E14 (2022) – Natana 2312/221/23.

B – Travaux dans les bâtiments des collèges « propriété » du Département (annexe n° 2)

Cette rubrique concerne les travaux de rénovation, de grosses réparations ou d'aménagement dans les bâtiments des six collèges propriété du Département.

Sur les 22 opérations votées :

- 13 sont terminées,
- 7 sont en cours,
- 1 reste à lancer,
- 1 est à supprimer.

L'opération supprimée concerne des travaux de sécurité sur le compteur eau au collège Antonin Perbosc à Lafrançaise (10 000 €). La mise en place d'un affichage numérique à distance à sécuriser les relevés du compteur enterré et les travaux ne sont donc plus nécessaires.

Le point financier établi pour l'ensemble des opérations (réalisées, en cours et prévisionnelles) amène le Département à réajuster les crédits de ce programme.

Il est donc proposé de diminuer l'autorisation de programme 2022 de 62 000 € avec la répartition suivante en crédits de paiement :

crédits de paiement 2022 = - 80 000 €

crédits de paiement 2023 = + 18 000 €

sur l'opération P009O001 – enveloppe P009E14 (2022) – Natana 231312/221/23.

C – Travaux dans les cours des collèges « mis à disposition » du Département (annexe n° 3)

Cette rubrique concerne les travaux dans les cours et les extérieurs des sites des collèges mis à disposition du Département (clôtures, portails et portillons, réfection de cours, aménagement divers...).

Sur les 6 opérations votées :

- 2 sont terminées,
- 1 est en cours,
- 3 restent à lancer,

Le point financier établi pour l'ensemble des opérations (réalisées, en cours et prévisionnelles) amène le Département à réajuster les crédits de ce programme.

IL est donc proposé de diminuer l'autorisation de programme 2022 de 90 000 € et les crédits de paiement en 2023 sur l'opération P009O004 – enveloppe P009E14 (2022) – Natana 23172/221/23.

D – Travaux dans les collèges « mis à disposition » du Département (annexe n° 4)

Cette rubrique concerne les travaux de rénovation, de grosses réparations ou d'aménagement dans les bâtiments des douze collèges mis à disposition du Département.

Sur les 77 opérations votées :

- 42 sont terminées,
- 24 sont en cours,
- 10 restent à lancer,
- 1 est à supprimer.

L'opération supprimée concerne les travaux de réfection d'un logement de fonction au collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val (16 000 €).

Une première phase de travaux a été votée en 2021 et est, à ce jour, soldée ; aucune opération supplémentaire n'est à prévoir.

De plus, deux opérations prévues en 2023 seront engagées d'ici la fin de l'année, à savoir :

- la réfection des portes bois à la cuisine du collège Olympe de Gouges à Montauban (20 000 €).
- la réfection du réseau d'eau potable au collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val (60 000 €).

Toutefois, le point financier établi pour l'ensemble des opérations (réalisées, en cours et prévisionnelles) permet de modifier ce programme sans incidence financière sur cette ligne budgétaire.

Il est donc demandé de prendre acte de ces modifications.

E – Acquisitions de gros équipements de demi-pension (annexe n° 5)

Cette rubrique concerne les acquisitions de gros équipements dans les cuisines des collèges du Département.

Sur les 9 opérations votées :

- 1 est terminée,
- 8 sont en cours.

Les marchés pour les équipements de cuisine ont été attribués en septembre dernier. Le résultat financier permet de restituer 40 000 € et de prendre en charge un nouvel équipement : un lave batterie au collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne.

Il est actuellement difficile de fixer une date pour les livraisons de ces équipements.

Il est donc proposé de diminuer l'autorisation de programme 2022 de 40 000 € et les crédits de paiement en 2022 sur l'opération P009O007 - enveloppe P009E14 (2022) – Natana 2157/221/21.

III – PROGRAMMES DE TRAVAUX ANNUELS DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES DU DÉPARTEMENT

Le détail de l'avancement des 21 opérations programmées sur les installations sportives du Département est listé dans les annexes n° 6 et 7 à la présente délibération (provision pour les opérations imprévues comprise).

A – Travaux sur les extérieurs des gymnases (annexe n° 6)

Cette rubrique concerne les travaux dans les cours et les extérieurs des sites.

Sur les 5 opérations votées :

- 1 est terminée,
- 2 sont en cours,
- 1 reste à lancer,
- 1 est à supprimer.

L'opération supprimée concerne les travaux de réfection de la piste d'athlétisme à Caussade (60 000 €). En effet, la commune est propriétaire de ce terrain et le Département ne peut pas réaliser des travaux sur un ouvrage qui ne lui appartient pas. Des discussions vont être engagées avec la commune de Caussade.

Le point financier établi pour l'ensemble des opérations (réalisées, en cours et prévisionnelles) amène le Département à réajuster les crédits de ce programme.

Il est donc proposé de diminuer l'autorisation de programme 2022 de 76 000 € et les crédits de paiement en 2022 sur l'opération P009O004 – enveloppe P009E14 (2022) – Natana 2312/221/23.

B – Travaux dans les installations sportives du Département (annexe n° 7)

Cette rubrique concerne les travaux de rénovation, de grosses réparations ou d'aménagement dans les bâtiments sportifs.

Sur les 16 opérations votées :

- 6 sont terminées,
- 7 sont en cours,
- 3 restent à lancer.

Le point financier de ce programme (opérations réalisées, en cours et prévisionnelles) amène le Département à réajuster les crédits.

Il est donc proposé de diminuer l'autorisation de programme 2022 de 26 000 € et les crédits de paiement en 2022 sur l'opération P009O003 – enveloppe P009E14 (2022) – Natana 231314/221/23.

IV – TRAVAUX STRUCTURANTS D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLÈGES ET LES INSTALLATIONS SPORTIVES

Construction du collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne

Cette opération est à ce jour soldée.

Il est donc proposé de diminuer l'autorisation de programme de 261 862,23 € et les crédits de paiement en 2022 sur l'opération P009O001 – enveloppe P009E04 (AP 5240 de 2015) – Natana 231312/221/23.

Réfection des toitures du collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre

Il est rappelé que la première tranche de travaux a été réalisée lors de l'été 2021 pour un montant de 348 607,38 € TTC.

La seconde tranche a débuté cet été. Les finitions qui n'ont pas pu être réalisées en raison des conditions climatiques (forte chaleur) seront terminées aux vacances scolaires d'automne. Le coût des travaux s'élève à 501 658,80 € TTC.

Le montant total de cette opération y compris missions diverses est de 850 266,18 € TTC.

Il est donc proposé de diminuer l'autorisation de programme de 119 733,82 € et les crédits de paiement en 2022 sur l'opération P009O001 - enveloppe P009E09 (AP 6630 de 2020) – Natana 231312/221/23.

Réfection du système de chauffage du collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse

Pour mémoire, cette opération consiste à créer un bâtiment de chaufferie abritant des chaudières à bois et à remplacer tous les faux plafonds chauffants (technologie

obsolète et énergivore) par des radiateurs classiques à eau chaude. Le programme a été complété avec l'ajout d'un local de stockage attendant à la chaufferie.

Il est à noter que cette opération comprend aussi la réfection de l'éclairage des salles de classe pour diminuer les consommations énergétiques. Par ailleurs, des travaux de réfection de l'isolation thermique du collège (menuiseries extérieures, isolation des façades) seront proposés dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2023-2028, dans la perspective de compléter la rénovation énergétique de ce bâtiment.

L'équipe de maîtrise d'œuvre de cette opération a rendu le dossier technique et architectural du projet au stade d'avant projet sommaire et la totalité du marché de maîtrise d'œuvre doit être engagé.

Il est donc proposé de transférer 25 000 € de crédits de paiement de 2023 sur 2022 sur l'opération P009O001 - enveloppe P009E10 (AP 6841 de 2021) – Natana 231312/221/23.

Réfection du mur d'enceinte du collège Ingres à Montauban

Les travaux ne seront effectifs qu'en 2023. Des études géotechniques et structurelles seront prochainement lancées pour un coût estimatif de 10 000 € TTC.

Il est donc proposé de transférer 195 000 € de crédits de paiement de 2022 sur 2023 sur l'opération P009O001 – enveloppe P009E09 (AP 6632 de 2020) – Natana 2317312/221/23.

Restructuration de la demi-pension du collège Pierre Darasse à Caussade

Les travaux sont réceptionnés depuis janvier 2022. Les décomptes généraux et définitifs sont en cours de finalisation. Le reliquat de crédits permettra de payer les dernières révisions de prix des marchés de travaux et du marché de maîtrise d'œuvre.

Il est donc proposé de diminuer l'autorisation de programme de 300 000 € et les crédits de paiement d'un montant identique en 2022 sur l'opération P009O001 – enveloppe P009E09 (AP 6629 de 2020) – Natana 2317312/221/23.

Construction d'un préau au collège Pierre à Darasse à Caussade

Une concertation élargie avec les utilisateurs permettra de définir les besoins. Une équipe de maîtrise d'œuvre doit être désignée pour un coût prévisionnel de 30 000 € TTC.

Il est donc proposé de transférer 20 000 € de crédits de paiement de 2022 sur 2023 sur l'opération P009O001 – enveloppe P009E14 (2022) - Natana 237312/221/23.

Programme d'accessibilité aux personnes handicapées -Ad'AP- des collèges publics et installations sportives du Département

Une étude de diagnostic a été lancée dans 5 collèges (Jean-Jaurès et Olympe de Gouges à Montauban, Jean de Prades à Castelsarrasin, Pays de Serres à Lauzerte et Jean Rostand à Valence d'Agen) afin de définir les travaux à réaliser. Cette étude permettra ensuite de programmer les travaux de mise en conformité dans ces établissements, notamment la mise en place d'ascenseurs.

Il sera nécessaire d'avoir des plans numériques détaillés et actualisés pour ces collèges. L'autorisation de programme doit être augmentée de 220 000 €.

Pour les collèges « propriétés » et les installations sportives, les études seront lancées en 2023.

Il est proposé pour l'ensemble de ce programme d'accessibilité, les ajustements suivants :

Collèges « propriété » : transfert de 58 601,77 € de crédits de paiement de 2022 sur 2023 sur l'opération P009O006 – enveloppe P009E05 (AP 5515 de 2016) – Natana 231312/221/23.

Collèges « mis à disposition » : une augmentation de l'autorisation de programme de 220 000 € et inscription des crédits de paiement en 2023 sur l'opération P009O006 – enveloppe P009E05 (AP 5515 de 2016) – Natana 2317312/221/23.

Installations sportives : transfert de 80 000 € de crédits de paiement de 2022 sur 2023 sur l'opération P009O006 – enveloppe P009E05 (AP 5514 de 2016) – Natana 231314/221/23.

V- ACQUISITION IMMOBILIÈRE À INTERVENIR

Le gymnase de sports collectifs de Lauzerte, propriété de la commune, est actuellement fermé, en raison d'un état de vétusté important : fuites à la toiture, sol sportif en très mauvais état présentant un risque pour les utilisateurs et portes extérieures n'assurant plus les fonctions d'évacuation.

Le Département s'est rapproché de la commune de Lauzerte et lui a proposé de racheter le bâtiment, adjacent à la salle polyvalente propriété du Département.

La commune a donné son accord de principe pour un montant de 70 000 €, auxquels il faut ajouter les frais de notaire estimés à 10 000 €.

La commune de Lauzerte doit délibérer prochainement pour acter de cette cession au Département.

Dès que le Département sera propriétaire, des travaux de remise en état seront engagés avec l'objectif de rouvrir le gymnase pour la rentrée scolaire de septembre 2023.

Il est proposé la création d'une nouvelle autorisation de programme de 80 000 € et inscription des crédits de paiement en 2022 sur l'opération P009O003 – enveloppe P009E14 (2022) - Natana 2115/221/21.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission mobilités, infrastructures, routes,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Pour les programmes de travaux annuels et pluriannuels dans les collèges publics et les installations sportives :

- Prend acte, selon les modalités susvisées, de l'état d'avancement des différents programmes et conformément au détail précisé en annexes ;
- Approuve les augmentations ou les diminutions des autorisations de programme correspondantes ;

- Ratifie les crédits de paiement correspondants sur les différentes lignes budgétaires.

Pour l'acquisition du gymnase de Lauzerte :

- Approuve la création d'une nouvelle autorisation de programme 2022 ;
- Ratifie les crédits de paiement correspondants sur cet exercice budgétaire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL